



Régularisation tortue

Par **Malogru**, le **22/10/2024** à **20:57**

Bonjour, Je possède une tortue terrestre depuis au moins 2014 (preuve de la possession est une photo de mi 2018) et je souhaite la régulariser. Mais pour ce faire la DDSV m'a demandé de la **pucer** et un **témoignage**. C'est mon père qui a amené la tortue le tout sans **aucun papier** et je n'ai plus de contact avec lui. Puisque j'étais **mineure** au moment où la tortue est arrivé j'ai demandé à ma **mère le témoignage** comme quoi la tortue était bien présente depuis au moins 2014-2018 mais elle a peur des **répercussions** qu'elle pourrait avoir en faisant celui-ci. De plus, si on l'a régularise, est-ce qu'on peut **être attaqué pour ne pas avoir régularisé plus tôt** la tortue ou quelque chose du genre ? Des conseils ou des recommandations ? Merci de vos réponses

Par **Marck.ESP**, le **22/10/2024** à **21:10**

Bonsoir et bienvenue

Votre mère exprime des craintes peu justifiées, régulariser une tortue n'est pas très compliqué, il existe de nombreux cas comme le vôtre.

Je vous conseille de vous renseigner auprès d'un vétérinaire.